



## Communiqué

Suite au conflit commercial qui nous a opposé à notre fournisseur Cellulose du Maroc, nous avons demandé au CDVM de procéder à la suspension de la cotation de Med Paper.

Après quelques jours de négociations, nous avons le plaisir de vous annoncer le dénouement du conflit à l'amiable qui consiste à un rééchelonnement de notre créance de 34 994 KDH vis-à-vis de Cellulose du Maroc, ainsi qu'à la reprise des transactions commerciales dans des conditions bénéfiques pour les deux entités.